

David contre Goliath

Un "nouvel ordre mondial de l'eau" proposé à Paris
(Le Monde du 24 mars 1998)

L'eau douce est une ressource naturelle précieuse, indispensable à la vie. Mais elle est très inégalement répartie sur notre planète. Aussi constitue-t-elle un nouvel enjeu stratégique mondial. Selon les spécialistes, d'ici vingt ou trente ans, un milliard et demi d'individus disposeront de ressources inférieures aux besoins minima estimés (1 000 m3 par habitant et par an).

Après le deuxième sommet de la Terre qui s'était tenu à New-York en juin 1997, notre pays a accueilli à Paris du 19 au 21 mars 1998, une "Conférence internationale sur l'eau et le développement durable", réunissant experts et politiques de 84 pays, dont la presse a sommairement rendu compte.

Démarche louable pour qui n'oublie pas quelques faits majeurs :

- l'humanité comptait 1,5 milliard d'habitants en 1900,
- elle se stabilisera sans doute à près de 10 milliards en 2050,
- les ressources renouvelables en eau douce sont, au mieux, stables...
- la consommation d'eau continue de progresser.

VENDRE L'EAU TOUJOURS PLUS CHER...

L'usager-citoyen peut s'émouvoir en entendant le président de la République française, appeler "à un nouvel ordre mondial" de l'eau, et déclarer devant cette conférence : *" Mettons un terme aux oppositions stériles entre le marché et l'Etat, entre la gratuité et la tarification, entre la souveraineté sur les ressources et la nécessaire solidarité. "*

Ainsi, l'ancien maire de Paris qui a donné l'exemple de la privatisation des services de l'eau et de l'assainissement aux villes françaises il y a vingt ans, saisit une tribune internationale pour soutenir les mérites du marché dans la gestion de l'eau ! Il est vrai que de grands groupes financiers français s'efforcent actuellement souvent de prendre des places prédominantes dans le marché mondial de l'eau...

Et aussitôt, le concert savamment orchestré des médias - contrôlés désormais par ces mêmes groupes - amplifie les antiennes de la conférence :

- la protection et la gestion des eaux douces transfrontalières ne devrait plus être envisagée pays par pays mais par "bassin versant",
- " la fin du dogme de la gratuité de l'eau " ... La tarification n'est plus un tabou, même si elle doit être accompagnée de correctifs sociaux pour les populations les plus pauvres. "Le recouvrement de cet impôt" permettrait de financer les investissements nécessaires au développement de services efficaces.
- l'eau a un coût de plus en plus élevé...
- un rôle majeur doit être donné à la société civile, représentée à la conférence par de nombreuses entreprises privées...

... OU FORMER LES CITOYENS A LA PRESERVER ET A L'ECONOMISER ?

Où sont passées les orientations, les priorités ? La lutte contre le gaspillage ? Les recommandations nécessitées par les choix de développement durable ? La priorité à accorder à la protection des ressources aquifères ? A la prévention des pollutions, en particulier d'origine agricole ? Etc.

Depuis soixante-cinq ans, les démocrates ont appris à juste titre, à se méfier de tous ceux qui prétendent instaurer "un nouvel ordre mondial" dans quelque domaine que ce soit. Si l'ordre nouveau que le président des Français promet à l'humanité menacée par la soif, se fonde sur la logique pure et dure du marché contrôlé par les monopoles et l'inégalité de l'information, les citoyens de tous les pays ont de quoi s'inquiéter.

Décidément, le devenir des services publics est, au cœur de la tourmente, un enjeu politique économique et culturel majeur. Sans un mouvement associatif puissant, la vocation du service public risque de s'affaiblir dangereusement partout dans le monde.

Les Grenoblois sont bien placés pour savoir - alors même que chez eux, l'eau est abondante et peut être distribuée sans aucun traitement aux usagers - combien ils sont asservis et méprisés lorsque les élus responsables confient la gestion de l'eau aux groupes financiers qui contrôlent le marché. Alors pourquoi sont-ils si peu nombreux à se battre pour un retour au service public transparent, exploité en régie ?

L'eau doit être source de civisme et non de profit.

Pierre Mas.

La lettre d' "EAU - SECOURS"

Association grenobloise des usagers de l'eau
• 97, Galerie de l'Arlequin • 38 100 GRENOBLE •
CONTINUONS LA LICIE N° 7 • Avril 1998
Téléphone - répondeur : 04 76 09 71 22

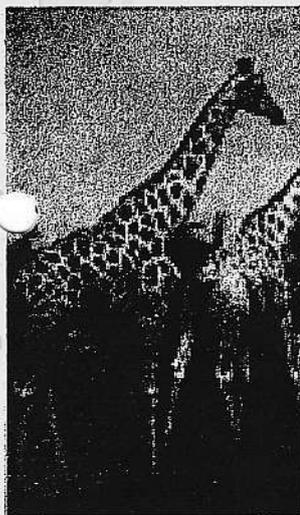
LE MONDE DE LA TERRE 74

Destinataire :

Sommaire

Castres	P.2
Comité usagers	P.3
Trop bêtes ?	P. 4
Economisez...	P.5
Retenez-moi...	P.5
Montréal	P.5
Presse	P.5
Aquarévolte	P.6

On peut se tromper



- Tiens, c'est une girafe et longtemps j'ai cru que c'était un pommier.
- Alors ces pommes que j'aimais tant ?
- C'était de la crotte, Aristide.
- De la crotte !
- Alors, j'aimais de la crotte ?

Mais oui, Aristide, on peut se tromper et le principal c'est d'aimer.

NORGE. Les cerveaux brûlés.

A Castres aussi, des usagers se battent contre la LDE

La presse nationale, les élus locaux et la Lyonnaise des Eaux ont vanté à loisir la renégociation exemplaire du contrat de délégation de gestion mise en œuvre à Castres. Le Comité de défense des usagers de l'eau et de l'assainissement de Castres nous en donne un tout autre son de cloche.

Castres compte 46 000 habitants. Avant 1989, les services de l'eau et de l'assainissement étaient gérés par une régie municipale qui avait réalisé une usine de production d'eau potable performante et programmé une usine d'épuration des eaux pour 80 000 équivalents/habitants, réalisable en deux tranches. Une première tranche de cette usine a été réalisée par la ville.

La seconde tranche, prévue pour traiter les effluents industriels à hauteur de 40 000 équivalents/habitants, devait initialement être financée par les industriels. En réalité, la ville a aussi entièrement pris en charge la deuxième tranche de la station d'épuration.

La municipalité a changé en 1989. Elle a pris la décision de déléguer la gestion de ses services d'eau et d'assainissement et l'affermage - signé pour trente ans ! - a été effectif en 1991. Le délégataire choisi, la Lyonnaise des Eaux, s'était engagée à verser en trois ans un droit d'entrée de 50 MF pour l'eau et de 46 MF pour l'assainissement. Les versements ont été effectués aux budgets annexes, puis, le jour même, virés au chapitre 937 du budget général de la ville. Ils ont servi à financer une piscine et une patinoire ! En fait, ce "cadeau" de la Lyonnaise s'est transformé en prêt à 30 ans au taux de 8,75 %.

Et, en application des contrats, les tarifs de l'eau devaient augmenter chaque année de 5 % pendant 10 ans ! Et, à partir de la 11^{ème} année, ils devaient être indexés selon une formule avantageuse pour le fermier.

Une municipalité de gauche élue en 1993 a obtenu une baisse du prix unitaire du m³ d'eau de 1,27 F h.t. en abandonnant les versements au budget général de la Ville - devenus illégaux - en prenant à sa charge les provisions pour renouvellement des réseaux, es eaux pluviales.

Des débats improductifs

Il s'est donc agi d'un transfert de charges, non d'une diminution de la rémunération du fermier. Pourtant, celui-ci a l'audace de dire de la renégociation : *"C'est une opération à caractère un peu social, qui consiste à faire prendre en charge par le budget de la commune des dépenses qui, sinon, seront prises en charge par le consommateur final."*

Les débats sur ce sujet avec la municipalité sont improductifs. Aussi, l'association des usagers (et 4 personnes agissant individuellement) ont déposé une requête identique au Tribunal administratif de Toulouse pour demander l'annulation de la délibération du conseil municipal. Un second mémoire relatif à l'application rétroactive des prix de l'eau a été déposé. Qui présente les mémoires en réponse ? C'est la Lyonnaise !

Un des problèmes soulevés par l'association intéresse la redevance pour "préservation des ressources naturelles", laquelle était, du temps de la régie municipale, incorporée au prix de l'eau. Aujourd'hui, elle est comptée à part et les usagers la payent deux fois.

Par ailleurs, plus de 2 MF ont été perçus en trop sur les usagers...

En réalité, la plupart des élus ne connaissent rien aux problèmes de l'eau et de l'assainissement, et, de ce fait, n'exercent aucun contrôle efficace sur la gestion et les tarifs des services.

Un audit révélateur

Un audit sur les services effectué à la demande du maire de Castres et confié au cabinet KPMG, révèle beaucoup de choses stupéfiantes :

1°/ les "droits d'utilisation" de l'eau (50 MF) et de l'assainissement (46 MF), versés à la Ville, initialement présentés comme des cadeaux de la LDE, ont été transformés en prêts d'une durée de 29 ans, à 8,75 % l'an.

Le tableau d'amortissement (+ les taux d'actualisation) montrent que, pour 50 MF ainsi "empruntés", les usagers-contribuables rembourseront 17 MF!

2°/ la LDE comptabilise les charges de remboursement des emprunts d'une station d'épuration existante, déjà payée par la Commune.

3°/ le contrat initial avait prévu que le prix de l'eau serait le prix de base 1989 augmenté chaque année de 5 % pendant 10 ans ! Une telle disposition illégale a été condamnée à St Etienne. La renégociation a permis de supprimer cette hausse injustifiable. Mais le nouveau "prix de base" (5,0860 F/m³) est actualisable au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année selon une formule ne comprenant un terme fixe que de 0,10, l'évolution du coût de la main d'œuvre pour 0,55, celle de l'électricité pour 0,20 et celle du prix des services pour 0,15. (Selon divers avis, le pourcentage accordé à la main d'œuvre est excessif, il ne devrait pas dépasser 30 à 40 % dans la formule d'actualisation).

4°/ la LDE est chargée d'effectuer les travaux d'entretien du réseau, mais ceux-ci restent à la charge de la Ville. Un crédit de 300kF a été voté, pour être utilisable au coup par coup.

5°/ les primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau ont été payées directement à la Lyonnaise des Eaux, sur décision du maire (Mr Limouzy l'époque) *" Pour que la Lyonnaise fasse bien son travail, nous lui laissons la prime d'épuration..."* Cadeau invraisemblable !

Le Comité de défense s'est aussi aperçu (grâce à la Commission consultative des services publics) que la ville vendait de l'eau à une commune voisine - vente en gros - à 2 F le m³. Et pourtant cela n'apparaît pas dans les comptes administratifs de la ville.

Pour un ancien adjoint au maire de Castres (pendant 18 ans), la lecture de l'audit est révélatrice. Nous le citons :

"- la plupart des conseillers municipaux ne connaissent pas les problèmes de l'eau, et auparavant, on faisait confiance aux spécialistes qui, eux, savaient..."

- à partir des années 1990, les élus avaient besoin de sommes importantes sans augmenter les impôts pour entreprendre des réalisations spectaculaires. Aujourd'hui, ils sont devenus les suppôts de ces groupes financiers.

- les maires ne veulent pas remettre en cause les contrats.

- les préfetures ne contrôlent rien, parce qu'elles ne disposent pas de compétences techniques suffisantes".

Même si l'audit semble édulcoré, il va permettre de renégocier le contrat. Le Comité de défense pense qu'il vaut mieux annuler le contrat et non le renégocier, (car c'est une nouvelle occasion de se faire "blouser")... L'idéal serait de revenir à la Régie... Mais il faudrait pour ce faire retrouver des techniciens compétents.

Neptune

N.D.L.R. :

Nos lecteurs auront relevé des similitudes troublantes entre le cas de Castres et la situation de Grenoble.

Le fermier en cause est le même : la Lyonnaise des Eaux. Les municipalités délégantes de droite en 1989, ont vendu leurs services au plus offrant. Les municipalités de gauche, qui leur ont succédé, ont obtenu une baisse du prix unitaire d'un peu plus de 1 F/m³ en échange de l'abandon des versements devenus illégaux.

Dans les deux cas, il s'est agi d'un transfert de charges et non d'une diminution de la rémunération du fermier.

Dans les deux cas, le fermier a ainsi été conforté non écarté.

Dans les deux cas, seules les associations d'usagers défendent le retour au service public transparent.

BILAN DES 15 MOIS

A LA PRESIDENCE DU COMITE DES USAGERS

Entre le 9 septembre 1996, date de son installation, et le 12 janvier 1998, le Comité des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement s'est réuni 21 fois. Ceci témoigne d'une activité régulière et soutenue.

Si, dès les premières réunions du Comité une entente cordiale et studieuse s'est installée en son sein, la nomination tardive de son président par le Maire a très vite révélé que les relations de ce Comité avec la Ville, et son Maire en particulier, seraient délicates.

Le Comité n'en a pas pour autant baissé les bras et a produit tout au long de cette période un certain nombre d'études, de notes, de propositions, de vœux ou d'analyses, qui ont tous été adressés à Monsieur le Maire. Onze courriers en témoignent. De même, chaque réunion du Comité a fait l'objet d'un compte rendu approuvé par ses membres lors de la réunion suivante. Ces comptes rendus ont été transmis à la Ville par le biais du Service de la gestion déléguée.

Le 12 janvier 1998, le Comité n'avait reçu que 7 réponses, 3 de Mr le Maire, 3 de Mr GIRAUD et 1 de Mme Bernadette AUBREE. La plupart de ces réponses étaient incomplètes, voire hors sujet.

Le Comité a tenté de faire connaître ses activités aux Grenoblois par le biais des "Nouvelles de Grenoble". Mais malgré deux télécopies, une lettre et de nombreux appels téléphoniques à Mr Marc MINGAT, le bilan sommaire que le Comité proposait de publier dans ce périodique n'a pu paraître.

Il est donc utile de vérifier aujourd'hui si, sous ma présidence, le Comité a rempli les missions qui avaient été définies dans l'annexe 1 de la délibération n°1 du conseil municipal du 17 juin 1996.

"Le comité d'usagers:

1°/ - *"remplit un rôle consultatif préalable aux décisions (investissement, tarification, extension ...),"*

Le Comité n'a pas été consulté par la Ville préalablement aux décisions importantes :

- ni sur les contrats de sous-traitance de l'exploitation des services de la Société d'économie mixte Société des Eaux de Grenoble (S.E.G.) à la Société Grenobloise des Eaux et de l'Assainissement (S.G.E.A.), cent pour cent filiale de la société Suez-Lyonnaise des Eaux,
- ni sur la décision de modifier le montant des provisions pour renouvellement du réseau,
- ni pour la modification du montant de la surtaxe d'assainissement (augmentation de 12,38 %) dont le Comité s'est lui-même saisi le 11 décembre 1997, avant la réunion du 12/12/1997 de la Commission consultative des services publics locaux.

Le Comité des usagers n'a été sollicité de donner un avis qu'à une seule reprise. A propos du projet de convention quadripartite entre la Ville, la Métro, la Société Dauphinoise d'Assainissement (Aquapole) et la S.E.G.. Avis qu'il a refusé de donner, s'agissant d'une convention dont l'objet était de préciser les modalités de gestion des flux financiers entre les quatre partenaires intéressés. Cet objet est au coeur de la politique intercommunale de l'agglomération grenobloise et ne ressort donc pas de la compétence du Comité des usagers des services grenoblois.

2°/ - *"contribue à l'amélioration du service rendu,"*

En préparant les deux règlements des services de l'eau et de l'assainissement dans un sens plus favorable aux intérêts des usagers que le

modèle précédent établi sans concertation par le seul fermier, le Comité des usagers a pu faire œuvre utile et contribuer à l'amélioration

du service rendu. L'arbitrage municipal a été ici efficace.

3°/ - *"émet des avis et propositions. Il peut, pour ce faire, recueillir informations et contributions auprès d'experts ou d'organismes non représentés dans le comité,"*

Le Comité des usagers a bien émis des avis, sans avoir eu besoin de recueillir jusqu'ici d'informations auprès d'experts ou d'organismes non représentés dans le Comité. Cela n'exclut pas qu'il puisse les demander un jour prochain.

4°/ - *"émet un avis écrit sur les rapports annuels prévus légalement et contractuellement,"*

Les rapports annuels obligatoires prévus par les textes légaux sont de deux ordres : technique et financier. Alors que les rapports techniques sont en général assez complets et détaillés, les rapports financiers sont des plus sommaires et tout à fait insuffisants pour apprécier la réalité de la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement. Par ailleurs nous avons relevé dans ces comptes rendus de juillet et novembre 1997 des anomalies sur les volumes d'eau facturés en 1995 (volume total facturé en 95 supérieur de 12% à celui de 1996). Le Comité attend toujours des explications cohérentes de la part de la Ville, destinataire de nos remarques.

5°/ - *"est présent au sein de la SEM Société des Eaux de Grenoble par la personne de son président et d'un autre membre désigné par le comité,"*

La présence, en qualité de censeurs, de deux membres du Comité des usagers au conseil d'administration de la S.E.G. aura permis au Comité de disposer d'un certain nombre de données chiffrées sur l'exercice 1996, allant bien au-delà du contenu des bilans financiers prévus par les textes légaux. Il n'est malheureusement pas certain que cette relative transparence continue, en raison des contrats de sous-traitance de l'exploitation des deux services eau et assainissement à la SGEA, effective depuis le 1er janvier 1997.

6°/ - *"est présent dans la Commission consultative des services publics créée en application de la loi A.T.R. *."*

La participation du Comité à cette Commission a bien été effective, mais le rôle consultatif qu'elle est appelée à assurer y est si infime, qu'il est extrêmement rare qu'un avis émis par ladite Commission soit pris en considération par le conseil municipal, ou tout simplement écouté.

Si le Comité des usagers doit être conçu comme une sous-commission consultative des services publics, on mesure la limite de ses possibilités d'intervention dans les infléchissements ou les choix de la politique du Conseil municipal sur ces deux services publics importants que sont la distribution de l'eau et l'assainissement.

La confrontation entre les travaux et les réflexions du Comité pendant ces quinze mois, relativement aux missions qui lui avaient été initialement assignées par le Conseil municipal en mars et juin 1996, montre bien les limites des possibilités d'analyses et de propositions imposées à ce Comité des usagers, voire à ses initiatives... Du côté des associations et institutions participant au Comité, les bonnes volontés n'ont pas manqué. Il n'en a pas été de même du côté de la Ville.

(suite au verso)

* A.T.R. : Aménagement du Territoire de la République.

Aussi :

* tant que les usagers ne pourront disposer d'une information pertinente, significative et lisible (autorisant l'égalité d'accès de tous les partenaires à la compréhension des données, financières en particulier),

* tant que l'utilisateur ne sera pas traité comme un producteur et un utilisateur d'information et non comme un assujetti,

* tant que le Maire de Grenoble et nombre d'élus, refuseront le débat,

rien ne sera changé dans les pratiques des gestionnaires des services publics.

On mesure ainsi les choix dont disposent encore les responsables politiques pour faire fonctionner un Comité d'usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement digne de ce nom. En étudiant les avis émis par ce Comité, ils pourraient grandement améliorer le fonctionnement des services publics.

La démission.

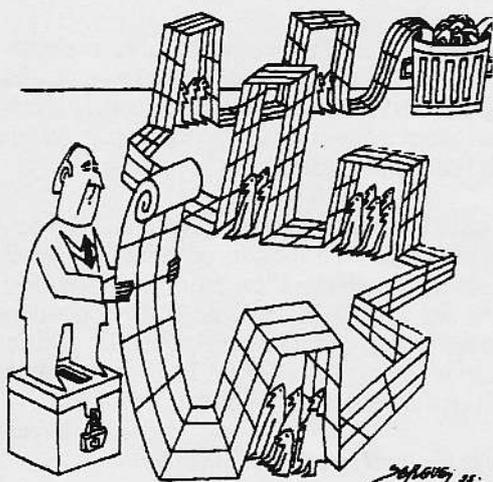
Le 12 janvier 1998, mon mandat de président de ce Comité s'achevait, conformément au règlement interne au Comité établi le 23 septembre 1996 et approuvé en séance du 14 octobre 1996. Je ne me représentais pas à cette fonction, ceci en accord avec le conseil d'administration de "Eau-Secours" que je représente au sein du Comité.

Face à l'absence de candidature à la fonction de président de ce Comité et ne voulant pas assurer d'intérim, je démissionnais de la fonction de président. Mr le Maire de Grenoble était informé personnellement de cette démission par courrier en date du 18 janvier 1998.

Alors même qu'il ne s'est entretenu qu'une seule fois avec le Comité et son président en 15 mois de fonction (le 4 février 1997 suite à une demande du Comité en date du 19 décembre 1996), le Maire a désiré absolument me voir individuellement après réception de ma lettre de démission. Le Comité n'étant pas l'affaire d'une personne mais d'un ensemble d'associations et d'institutions c'est un petit groupe qui s'est présenté devant lui le 17 février 1998, prouvant ainsi sa cohésion. Il lui a clairement été signalé que le rôle du Comité n'était pas d'être un alibi politique.

Refuser, pour l'année qui vient, un poste de responsabilité au sein du Comité ne dispensera pas "Eau-Secours" de participer activement au Comité des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement quand celui-ci aura retrouvé un président.

Michel Richard



Les Grenoblois trop bêtes pour comprendre ?

En novembre 1997, le Comité des Usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement avait, en novembre 1997, proposé au mensuel « Les Nouvelles » de Grenoble d'y publier un article - bilan d'une année de fonctionnement, **approuvé par ses membres à l'unanimité**. Cet article a été refusé par les responsables du mensuel.

Le maire de Grenoble donne à ce refus des explications qui valent leur pesant de citoyenneté; dans un courrier adressé à Michel Richard, ancien président du Comité, le 19 février 1998, il écrit :

" Il est patent que (ces) mensuels ne doivent pas être le creuset de la contestation de certains membres du comité, et devenir une tribune libre susceptible d'opacifier la compréhension du lecteur sur un sujet déjà fort complexe; par ailleurs, les publications dans ces mensuels obéissent à la déontologie d'une profession. Je vous rappelle qu'il existe d'autres moyens de communication au sein du conseil municipal et que vous les avez utilisés en temps voulu. Enfin, à ma connaissance, les responsables de ces mensuels n'ont pas été contactés par vos soins. "

Deux fax ont été envoyés aux responsables de ces mensuels : le premier a été « égaré » et le second était prétendument « illisible ». C'est pourquoi le président du Comité s'est déplacé pour apporter lui-même l'article -bilan dont le Comité demandait la publication.

"LES NOUVELLES DE GRENOBLE" OU " LA VOIX DE SON MAIRE" ?

La déontologie de la profession de journaliste autorise en effet une liberté dans les choix rédactionnels et nous y sommes nous aussi, très attachés.

C'est pourquoi nous sommes choqués de trouver dans le rôle de « rédac-chef » un Maire, soucieux de **communiquer la vérité officielle**, et d'**empêcher l'information des citoyens** de Grenoble sur l'activité du Comité qui les représente dans un mensuel municipal tiré à plus de 90 000 exemplaires et financé avec de l'argent public. Un sujet fort complexe n'est pas simplifié si l'expression d'une partie des arguments est confisquée.

Dans la brochure qui présentait en octobre 1997 le colloque international "Ethique et Démocratie : l'exemple de Pierre Mendès-France", la ville de Grenoble, co-organisatrice, cite le grand homme :

« Le plus difficile, c'est d'amener les hommes à se rendre compte que nul ne peut penser pour eux, qu'ils peuvent et doivent exiger des informations complètes, constamment soumises au contrôle de l'opinion, au débat public. »

Chiche, Monsieur le Maire ! Maintenant que les ministres sont repartis, accordez donc aux Grenoblois la **présomption d'intelligence**.

Jean Francoz

Jardiniers, économisez l'eau !

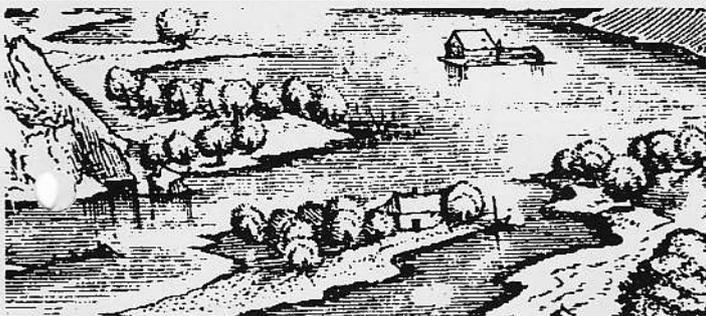
Il est toujours possible de réduire sa consommation d'eau.

Ainsi, ceux qui ont la chance d'avoir un jardin peuvent d'abord limiter l'évapotranspiration du sol en paillant leurs cultures. Ils peuvent ensuite recueillir l'eau de pluie de leurs toitures pour s'en servir comme eau d'arrosage. C'est ce que font les horticulteurs avertis, car c'est la meilleure eau appréciée par toutes les plantes. Et elle est gratuite !

Ils doivent enfin préférer l'arrosage du soir, qui ne s'évapore pas, et profite ainsi davantage aux végétaux.

Et ils n'oublient jamais qu'un binage vaut deux arrosages !

St Fiacre



Montréal n'a pas cédé à la LDE

Il y a deux ans une équipe de la TF canadienne de la chaîne CBC • SRC est venue faire une enquête à Grenoble sur la "privatisation" de l'eau, car il était alors question d'affermier la distribution de l'eau de Montréal à la LDE.

Cette équipe avait été reçue par la COGESE, mais elle nous avait aussi interrogés en tant qu'association de défense des usagers. Et nous n'avions pas manqué de leur présenter tous nos griefs.

Nous avons eu le plaisir d'apprendre très récemment que le service public de l'eau n'avait pas été affermé à Montréal. Nous nous en réjouissons pour nos amis canadiens.

Retenez-moi ou je ne fais pas de malheur !

Entre octobre 1997 et janvier 98, la Société des Eaux de Grenoble a adressé des mises en demeure et des courriers d'huissier pour obtenir des Grenoblois qui ont retenu une partie du montant de leur facture d'eau le paiement des sommes litigieuses.

Le glaive menaçant de la justice était brandi. Il allait trancher dans le vif ! Mais cette intimidation s'est avérée bien timide et la réaction collective et argumentée des abonnés a donné à réfléchir ! C'est pourquoi, privé d'un débat juridique bien intéressant, un abonné a lui-même assigné devant le Tribunal d'Instance (TI) la SEM - Société des Eaux de Grenoble pour obtenir une décision sur la facturation rétroactive.

La Cogese a amassé un butin de plus de 21 millions de francs de 1989 à 1995 par cette pratique déshonnête. Sur certaines factures d'eau de 1998, la SEM-SEG continue d'appliquer la facturation rétroactive pour la part SDA et pour l'Agence de l'Eau. De plus elle conserve l'argent accumulé par la Cogèse. La justice tranchera. Prochaine audience le 5 mai 1998 à 10h15 au Tribunal d'Instance quai Créqui.

Le raton laveur

Revue de presse

Les élus demandent plus de transparence aux "majors" de l'eau

Le Monde du 17 avril 1998

"Elles ne juraient alors que par le "tout privé" : au milieu des années 80, à la faveur de la décentralisation et du retour en force du libéralisme, nombre des collectivités locales ont décidé de déléguer une partie de leurs services publics. Elles mesurent aujourd'hui les limites, voire les effets pervers, du système...."

Ainsi commence un très important article de **Jean-Louis Andreani et Martine Orange** ainsi annoncé "à la une" :

■ Le passif de l'eau

Les grands groupes qui dominent le marché de la distribution d'eau potable ont toujours du mal à négocier dans la transparence avec les collectivités locales. p. 11

Où l'on apprend que l'Association des Maires de France et la Fédération nationale des Collectivités concédantes et des régions ont décidé de créer en 1996 une association nommée de façon significative "Service public 2000". Laquelle a rendu public le 16 avril un premier bilan d'activité (4,1 MF de chiffre d'affaires réalisé en 1997 !)

Tout l'article serait à citer. Nos adhérents s'y référeront. Nous en extrayons deux autres paragraphes essentiels :

L'intervention de Service public 2000 dans une centaine de dossiers a permis à Francis Baquet de le constater : " *Le passé est pesant. La sortie ne peut être que progressive*". Ici, un contrat prévoit officiellement pour l'entreprise délégataire une marge de 1,7%. Après décryptage dudit contrat, Service public trouve une marge réelle de 18,9%...Ailleurs, la marge affichée est de 15 %, la rémunération réelle de 40 %. Service public 2000 a encore trouvé un contrat sans terme d'échéance, un autre qui ne prévoyait pas de prix de l'eau, le tarif étant révisé unilatéralement par l'entreprise. A l'occasion du renouvellement d'un contrat de délégation par un syndicat de communes, l'intervention de l'association débouchera sur une baisse du prix de l'eau d'environ 30 %..

Cette volonté de comprendre, de contrôler, illustre le nouvel état d'esprit des élus, conscients du caractère sensible du dossier auprès des usagers. " *Il y a cinq ans, observe Francis Baquet, on posait la question : " Est-ce qu'une délégation est possible ? " Aujourd'hui, la question est : " Est-ce qu'on va revenir en régie ? " .*"

" Les échos " ont également publié un article bien documenté sur le bilan de Service public 2000.

Eau-Secours espère vivement que tous nos élus méditeront ces informations. Le fait que des élus de toutes tendances ont pris conscience de la gravité de la situation d'un marché oligopolistique, et se sont dotés d'un outil d'expertise puissant et indépendant des grands groupes, est pour tous les usagers, d'une grande importance, car il offre une voie nouvelle et objective dans la défense du service public.

Longue vie donc à "Service public 2000" !

Pierre Mas

Organisation du 3ème colloque "AQUAREVOLTE"

Il aura lieu les **16 et 17 mai 1998**, à la Maison familiale LVT • le Buisson - le Pilat •
42 410 • Commune de VERANNE • Téléphone : 04 74 87 37 42

Programme :

Samedi 16 mai 1998 :

- 14 h - Séance de travail consacrée à "L'Insuffisance des rapports financiers annuels exigés des gestionnaires de réseaux d'eau et d'assainissement"
- 17 h 30 - Point de presse
- 19 h 30 - Dîner pris en commun
- 20 h 30 - Soirée récréative, à l'initiative de Pierre Panel

Dimanche 17 mai 1998 :

- 9 h - Séance de travail consacrée au **Développement des R.E.T.S.**
- 12 h - Cloture des débats
- 12 h 30 - Déjeuner pris en commun (non obligatoire)

Le coût de la pension journalière est de 275 F par personne auxquels il faut ajouter 65 F pour le repas supplémentaire du dimanche 17 à midi + 18F de frais d'inscription à la Maison familiale. Nos adhérents désirant y participer sont priés de prendre contact avec Eau Secours avant le 8 mai 1998.



ADHESION - READHESION

L'assemblée générale de décembre 1997 a fixé le montant des cotisations pour l'année 1998 comme suit :

"Abonné domestique" :50 F
(chômeurs, petits budgets)..... 25 F

" Gros consommateur ":

20 F par appartement jusqu'à 49 ème,
10 F par appartement au-delà de 50ème,
5 F par appartement au-delà de 100 ème.

Soutien: au-dessus de 100 F

Chèque à adresser à : " EAU SECOURS " • 97, Gal. de l'Arlequin • 38100 GRENOBLE

Lettre éditée par " EAU SECOURS " Association grenobloise des usagers de l'eau, enregistrée à la Préfecture de l'Isère - n° 22 860
Siège social : 97, Galerie de l'Arlequin • 38 100 GRENOBLE. Directeur de publication : Pierre MAS. Tirage : 500 exemplaires.